

## **CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN RÉUNION DU LUNDI 12 FÉVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle socio-éducative sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents (12/13) :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND – Christophe BLANCHARD – Florence COLLARD - Nicole COTILLON – Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT – Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE – Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU - Thomas POINT

Était excusée (1/13) :

Chantal RATEAU qui donne pouvoir à Nicole COTILLON

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

### **I – Adoption du compte rendu du conseil municipal du lundi 8 janvier 2024**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **II - Compte-rendu du COPIL et des Commissions**

#### **Commission Patrimoine bâti**

Un devis a été demandé à l'entreprise Dubreuil pour couler une dalle dans le garage de l'épicerie (montant : 3 887,86 € HT). L'association Plain d'Liens préfère patienter avant d'engager ce type de travaux afin d'étudier une éventuelle installation du Bo'Bar dans l'ancien restaurant "Au bon Accueil", bâtiment acquis par la mairie.

#### **COPIL**

6 appels pour la gérance de l'épicerie ont été reçus en Mairie suite à la diffusion de l'annonce. 5 dossiers ont été retirés.

- L'annonce a été modifiée auprès de la CCI, sans surcoût.
- Elle a été mise en ligne également sur le site "Comm'une opportunité" le 30 janvier.
- Le film teaser pour mettre en avant la commune et l'épicerie sera tourné dans le courant de la semaine 10. Il durera environ 3 minutes. Dominique Mallaisé présente au conseil le scénario proposé par "Duo Motion".
- Un publi-reportage a été réalisé et devrait paraître en mars dans le magazine "C mon territoire".

### **III – Centre de Gestion : avenant service intérim**

La signature de cette convention permettra d'utiliser ce service de recours à l'intérim auprès du CDG79. L'article 10 de cette convention est modifié comme suit :

*« Pour les heures effectuées par les personnels intérimaires mis à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la collectivité d'accueil versera, au titre d'une participation aux frais de gestion de cette convention, une somme égale à 5 % des salaires bruts versés aux intérimaires. »*

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser Mme le Maire à signer cette convention.***

#### **IV – Accueil Périscolaire : convention agglo 2024 à 2027**

La commune et l'Agglo2B ont signé une convention pour la gestion du service d'accueil périscolaire, qui prenait fin au 31 décembre 2023.

La nouvelle convention est proposée à la signature, sans modification, et court du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027.

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser Mme le Maire à signer cette convention.*

#### **V – Tarif pour photocopies couleurs pour les associations**

Les tarifs votés lors du conseil de décembre 2023 s'appliquent aux particuliers souhaitant faire faire des photocopies en noir/blanc ou en couleur.

Les associations peuvent bénéficier de photocopies en noir/blanc sans paiement en fournissant le papier. Il sera demandé aux associations la même tarification qu'aux particuliers pour les tirages en couleur : 0,55 € pour un recto A4 couleur - 0,65€ pour un recto/verso A4 couleur avec un maximum de 5 exemplaires par original. Un bilan sera fait en fin d'année 2024.

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour ces tarifs pour les associations.*

#### **VI – Autorisation pour la vente 2 parcelles**

2 parcelles du lotissement des Charmes vont être vendues à la SCI 2C TALON. Il s'agit :

- Parcelle n°7 – 757 m<sup>2</sup>
- Parcelle n°6 – 742 m<sup>2</sup>

Les permis de construire sont validés.

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser Mme le Maire à signer la vente de ces 2 parcelles.*

#### **VII – Parcelles à passer dans le domaine public**

Mme le Maire propose que plusieurs chemins communaux passent dans le domaine public, pour un total de 282m linéaire.

| Nom du chemin         | Référence cadastrale | Longueur              |
|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| Chemin de Champagne   | D940                 | 9 m                   |
| Chemin de Champagne   | D939                 | 28 m                  |
| Chemin de Champagne   | D943                 | 10 m                  |
| Rue des Charmes       | D956                 | 200 m                 |
| Chemin de la Borderie | B94                  | 30 m                  |
| Rue de la Chamarée    | E251                 | 5 m                   |
| <b>TOTAL</b>          |                      | <b>282 m linéaire</b> |

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour le passage de ces 6 parcelles dans le domaine public.*

## **VIII – Coût total agrandissement Périscolaire, et demande du solde de subvention MSA**

Les travaux pour l'agrandissement du périscolaire sont terminés et toutes les factures sont payées. Le montant total s'élève à 23 813,80 € HT. Nous avons déjà perçu une avance de 14 000 € sur la subvention MSA. Il reste à percevoir un reliquat de 5 051,04 € à percevoir.

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour que Mme le Maire demande ce solde de subvention.*

## **IX – Prolongation de la Prime à l'habitat**

Le prêt à taux zéro étant reconduit, les critères de notre dispositif « Prime à l'habitat » restent fondés. Mme le Maire propose de prolonger ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2025.

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour prolonger la prime à l'habitat jusqu'au 31 décembre 2025.*

## **X – Versement prime habitat JérémY OUVrARD**

M. JérémY OUVrARD, qui vient d'emménager au lotissement des Charmes, peut prétendre à la prime à l'habitat de 3 000 €. Il a déposé tous les justificatifs.

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour verser l'aide de 3 000 € à M. OUVrARD.*

## **XI – Dispositif Argent de poche 2024**

La Maison de l'Emploi lance la nouvelle saison Argent de Poche 2024. Mme le Maire propose de reconduire ce dispositif sur la commune pour l'été 2024. Les modalités (dates, activités proposées, agents concernés...) seront précisées plus tard.

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour adhérer au dispositif Argent de poche pour l'été 2024.*

## **XII – Ouverture des crédits d'investissement 2024**

Dans l'attente du vote des budgets 2024, Mme le Maire propose d'ouvrir les crédits correspondant à 25 % des montants prévus au budget 2023 sur les différentes opérations d'investissement.

| CHAPITRE | ARTICLE | OPERATION | INTITULE DU COMPTE   | MONTANT PREVU AU BUDGET 2023 | MONTANT DE L'OUVERTURE DE CREDIT 2024 (25%) |
|----------|---------|-----------|----------------------|------------------------------|---------------------------------------------|
| 20       | 2031    | 35        | Travaux de voirie    | 10 000,00 €                  | 2 500,00 €                                  |
| 20       | 2031    | 74        | Etudes               | 12 000,00 €                  | 3 000,00 €                                  |
| 21       | 2113    | 35        | Travaux de voirie    | 82 000,00 €                  | 20 500,00 €                                 |
| 21       | 21312   | 70        | Travaux de bâtiments | 24 000,00 €                  | 6 000,00 €                                  |
| 21       | 21318   | 70        | Travaux de bâtiments | 105 284,32 €                 | 26 320,00 €                                 |
| 21       | 2138    | 70        | Travaux de bâtiments | 5 173,09 €                   | 1 290,00 €                                  |
| 21       | 2151    | 35        | Travaux de voirie    | 3 052,65 €                   | 760,00 €                                    |
| 21       | 215384  | 35        | Travaux de voirie    | 23 052,65 €                  | 5 760,00 €                                  |
| 21       | 2184    | 71        | Achat de matériel    | 2 000,00 e                   | 500,00 €                                    |
| TOTAUX   |         |           |                      | 266 562,71 €                 | 66 630,00 €                                 |

**Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour la mise en œuvre des ouvertures de crédit.**

### **XIII – Questions diverses**

- La parcelle B139, sur laquelle est implantée la bâche incendie des Ouches, appartient à la commune. Elle a été acquise en 2007. Elle est exploitée, sans fermage, par le Gaec "La Poupardière" pour éviter le paiement de l'indemnité d'éviction déjà payée à la suite de l'achat. La commune pourra donc reprendre cette parcelle, après concertation avec les exploitants, pour y réaliser un futur projet.
  - Mme le Maire présente la feuille de route pour la fin du mandat. Chaque président de commission pourra s'en saisir pour faire avancer ces différentes orientations durant les 2 dernières années du mandat.
  - L'appareil de comptage des véhicules sera installé Route de Pouilly, entre le bourg et la station d'épuration.
  - 2 jeunes souhaitent relancer le foyer des jeunes, mais aucun parent ne veut s'investir dans ce projet (la présence d'une personne majeure est requise). Le projet n'a donc pas pu voir le jour.
  - L'acte de vente du bar-restaurant a été signé chez le notaire le 7 février 2024.
  - Nous avons acheté des étagères pour équiper les algécos durant les travaux de l'épicerie (montant 1 260 € TTC). Le vendeur nous propose un rachat pour 540 € TTC. Ce montant nous paraît faible. Mme le Maire propose de les vendre sur le site du Leboncoin pour un montant de 800 € TTC.
- Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour cette mise en vente.**

Le Maire,  
Nicole COTILLON



Le secrétaire de séance,  
Christophe BLANCHARD

